DISTRICT DE L'YONNE

Le Journ@l

DE FOOTBALL









Partenaires













RENCONTRE AMICALE FEMININE YONNE-NIEVRE



Reportage en page 8

Partenaires Liferte Liberte - Frateralide RÉPUBLICAINE LIBERTE REPUBLICAINE DIBECTION DEPARTEMENTALE DE LA CORISON SOCIALE ET DE LA FRITECTION MEN MYNULATIONS

« Le District, c'est VOUS! »

Sommaire

• Informations Pages 1 à 6

Actualités Pages 7 à 12 Procès-Verbaux Pages 13 à 18

Agenda de la semaine

Lundi 30

Mardi 1er Férié

Mercredi 2 Commission Sportive Jeudi 3 Commission de discipline

Vendredi 4

INFORMATIONS



« LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS SENIORS 2018/2019»

ACCESSIONS ET DESCENTES: COMMENT CA MARCHE?

Proposée par la Fédération Française de Football aux Ligues Régionales, la refonte des championnats Séniors modifiera le schéma des compétitions de Bourgogne Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements à venir et les enjeux de cette fin d'exercice 2017-2018.

Quel est le schéma actuel de notre Football régional?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a, depuis cette saison 2017-2018, la gestion de quatre championnats Séniors scindés en un ou plusieurs groupes :

| l | NATIONAL 3 |
|---|---------------------|
| ľ | 1 groupe |
| ľ | 15 équipes / groupe |
| | Total: 15 équipes |

| RÉGIONAL 1 | |
|---------------------|--|
| 2 groupes | |
| 14 équipes / groupe | |
| Total: 28 équipes | |

| | RÉGIONAL 2 | |
|----|------------------|--|
| | 4 groupes | |
| 12 | équipes/groupe | |
| T | otal: 48 équipes | |

| RÉGIONAL 3 |
|---------------------|
| 8 groupes |
| 12 équipes / groupe |
| Total: 96 équipes |

Quelle sera la nouvelle organisation pour l'exercice 2018-2019?

Dès la saison prochaine, des modifications viendront réorganiser nos championnats et permettront, à ces derniers, de respecter la pyramide des compétitions régionales prévue par la Fédération Française de Football dans son projet de refonte sportive, suivant les textes votés lors de l'AG de Dole le 17 juin 2017.

SAISON 2018-2019

| NATIONAL 3 | |
|----------------------|------------|
| 1 (| groupe |
| 14 équi _l | pes/groupe |
| Total: | 14 équipes |

| | RÉGIONAL 1 | |
|------|-----------------|--|
| | 2 groupes | |
| 14 é | quipes/groupe | |
| To | tal: 28 équipes | |

| RÉGIONAL 2 |
|---------------------|
| 4 groupes |
| 12 équipes / groupe |
| Total: 48 équipes |

| RÉGIONAL 3 |
|---------------------|
| 6 groupes |
| 12 équipes / groupe |
| Total: 72 équipes |

En cette fin de saison 2017-2018, qui monte et qui descend?

Dans le cadre de cette refonte, le nombre d'accessions et de rétrogradations pour ces quatre championnats dépendra du destin de nos trois clubs régionaux engagés dans le groupe B de National 2.



Page 1 sur 3

POINT de RÈGLEMENT LIGUE - ARTICLE 5 :

Détermination de l'équipe la mieux classée

- Dans un même groupe:

En cas d'égalité pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la manière suivante :

- 1. Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex æquo.
- 2. En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex æquo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matches pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs ex æquo.
- 3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
- 4. En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de buts calculée sur tous les matches du groupe.
- 5. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
- 6. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.
 - Dans deux ou plusieurs groupes différents :

Dans ce cas le départage des équipes à égalité de place d'ayants droits sera déterminé de la manière suivante :

- 1. Il est tenu compte en premier lieu du quotient (nombre de points / nombre de matches).
- 2. En cas d'égalité de quotient, à la différence de buts sur tous les matches (but pour, but contre)
- 3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
- 4. En cas d'égalité au vu des trois critères précédents, les clubs seront départagés en fonction de la meilleure attaque (moyenne match).
- 5. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

POINT de RÈGLEMENT LIGUE - ARTICLE 36:

Le cas des places vacantes

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition.

Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage.

De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

E eDF

L'OPÉRATION « PEF DE L'ANNÉE » EST LANCÉE !



Lancé depuis 2014 par la Fédération **Française** Football, le **Programme** Educatif Fédéral continue ascension fulgurante son auprès des licenciés, représente élément un essentiel dans la politique de développement de nos clubs.

Permettant de sensibiliser les jeunes licencié(e)s aux règles de vie et de jeu, cet outil pédagogique va passer un

nouveau cap cette saison, sur notre territoire régional, avec la mise en place de l'Opération « PEF de l'Année ».

Au travers de cette opération, c'est une nouvelle action de valorisation, portée par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et son Partenaire, le Crédit Agricole, qui permettra de récompenser la politique éducative de nombreux clubs régionaux.

Pour les clubs souhaitant s'inscrire à cette opération, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription se trouvant en bas de l'article et de la renvoyer, avec vos fiches actions PEF réalisées au cours de la saison à Bruno BILLOTTE.

Les clubs ayant mis en place une politique éducative régulière, tout au long de la saison, seront récompensés par une dotation (la liste des lauréats sera connue en fin de saison).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de notre Conseiller Technique Bruno BILLOTTE DAP ou de Clara SIDOBRE, CTR Responsable du Développement de l'Animation des Pratiques.

Fiche d'inscription

Contact

Bruno BILLOTTE - bbillotte@yonne.fff.fr - 06.45.73.92.24

3

COORDONNÉES DES STRUCTURES FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Le District de l'Yonne de Football vous propose de découvrir des documents interactifs répertoriant l'ensemble des Structures Football en milieu Scolaire (Collèges et Lycées) de la région Bourgogne Franche-Comté – saison 2017/2018. Vous y trouverez notamment les coordonnées des responsables, ainsi que de nombreuses informations sur les concours d'entrée. (Dernière mise à jour le 9 Mars 2018).

<u>Sections Sportives Collèges</u> <u>Sections Sportives Lycées</u>

SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB!



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de:

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique

officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),

- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.



STAGES 2018 A.J. AUXERRE FOOTBALL

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 14 ANS

- 👿 STAGES SUPERVISÉS PAR LA CELLULE DE RECRUTEMENT A.J. AUXERRE.
- **W** UNE TENUE A.J. AUXERRE FOOTBALL **OFFERTE** ÉQUIPEMENTIER MACRON
- ACTIVITÉS ET ANIMATIONS TOUS LES JOURS.
- RENCONTRE AVEC LES JOUEURS DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
- POSSIBILITÉ D'ASSOCIER PERFECTIONNEMENT FOOTBALL ET RENFORCEMENT SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION.

STAGES AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TARIFS STAGE A.J.A AUXERRE

AVRIL 2018

SANS HÉBERGEMENT

DU 9 AU 13 AVRIL

A.J.A 180€ / SEMAINE

JUILLET 2018

AVEC HÉBERGEMENT

DU 8 AU 14 JUILLET

DU 15 AU 21 JUILLET

A.J.A 550€ / SEMAINE

SANS HÉBERGEMENT

DU 8 AU 13 JUILLET

DU 15 AU 20 JUILLET

DU 23 AU 27 JUILLET

A.J.A 280€ / SEMAINE

ACADOMIA (OPTION)

120€ / SEMAINE - 1H30 / JOUR

INITIATION OU PERFECTIONNEMENT AU CHOIX

ANGLAIS / FRANÇAIS / MATHÉMATIQUES

CONTACT: stages@aja.fr - 03.86.72.32.32



FORMATIONS

Formation Animatrice 19 mai 2018 à Appoigny



L'environnement et l'encadrement

Découvrir l'environnement du football féminin Connaître le fonctionnement d'un club Appréhender les différents publics jeunes

L'accompagnatrice et la pratique

Comprendre l'organisation de la pratique Organiser un rassemblement : (préparer, installer, accueillir, communiquer) Animer un atelier éducatif ou sportif

Pour s'inscrire :

Site de la ligue de Bourgogne Franche Comté onglet Formation / inscription / module animatrice / consulter les sessions





FORMATION CFF4



Le Stade Léon Laurent d'Avallon accueillera les vendredi 25 et samedi 26 Mai 2018, une session de formation CFF4 « Volet Sportif et Educatif ». Les inscriptions sont ouvertes. Pour vous inscrire à cette formation, rendez-vous sur la rubrique « Inscription » de notre site officiel de la Ligue.

La formation Projet Sportif et Educatif a pour objectif de donner aux stagiaires toutes les informations nécessaires afin d'être capable de contribuer au projet

de développement d'un club ou d'une structure de football, en sécurité.

Nous vous rappelons que les frais pédagogique peuvent être pris en charge par les bons de formation (dans la limite de un bon de 25€ de formation par stagiaire et par saison).

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous propose de découvrir l'Affiche CFF4 relatant tous les aspects traités durant cette formation.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Charlotte GRILLOT, secrétariat Technique, au 03.45.42.13.77 ou par mail (cgrillot@lbfc.fff.fr).

ACTUALITÉS



STAGE GARDIENS DE BUT - APPOIGNY le 17 AVRIL 2018

Le mardi 17 avril, 12 gardiens icaunais U11 et U13 étaient en stage à Appoigny sous l'égide du District de L'Yonne et encadré par Jérôme BRIFFAUX, Dominique CORDIER, et Guillaume PERLIN.



Les jeunes gardiens avaient rendez-vous à 10h00 afin d'être sur le terrain à 10h15 pour faire une séance d'1h30 sur les gestes techniques des gardiens de but (la prise de balle, les relances, les plongeons) A l'issue de cette séance, les gardiens et les encadrants ont pris le repas en commun à la Brasserie des Bords de l'Yonne.

Ensuite à 14h les gardiens ont pu bénéficier d'un petit moment de réflexion et de retour sur les corrections effectués le matin, d'étude sur les gardiens avant de renfiler les gants pour être sur le terrain à 15h pour la 2éme séance de la journée qui elle était plutôt axée sur le jeu. Après cette 2éme séance de la journée les jeunes gardiens ont eu un gouter bien mérité.

Le District de L'Yonne de Football remercie l'équipe éducative présente ce jour, ainsi que la mairie le club d'Appoigny pour le prêt des installations.

Merci aux jeunes gardiens présents :

TOUCHANT Nathan, AUTEROCHE Sebastien, PERLET Julien, FOREY Marceau, RIBEIRO Timéo, TOURE Cheik, LEMOS Celia, FOLGOAT, Samuel, MEUNIER, Irwin, DEFRANCE Clément, TRINH HOA Phuc, LAINE Sacha

Le district de l'Yonne souhaite un prompt rétablissement au jeune gardien de St clément qui a dû quitter le rassemblement sur blessure.





RENCONTRE AMICALE FEMININE YONNE - NIEVRE



Les jeunes icaunaises des catégories U12F/ U13F et U14F ont été encadrées par Johan RADET CTR PPF 58/89, Florence BRUNET et Guillaume PERLIN.

Ces joueuses, issues des clubs de St JULIEN, FC SENS, CO AVALLON, COURSON, STADE AUXERRE, PARON et VARENNES, ont remporté le match sur le score de 9 à 5.

Le 20 avril dernier, une rencontre amicale fut organisée sur les installations sportives de l'US JOIGNY, entre les sélections de l'Yonne et de la Nièvre.



Les jeunes filles sont fières d'arborer les nouvelles tenues de la sélection départementale, et cette rencontre disputée dans un excellent état d'esprit n'est que le premier acte d'échanges avec nos voisins et amis nivernais.

Remerciements au club de l'US JOIGNY et la municipalité pour la mise à dispositions des installations sportives."













CHALLENGE DE LA CONVIVIALITE EN IMAGES....



01 03 18 - Bussy - Auxerre Stade



22 03 18 - CDY - St Georges



22 03 18 - Senan - Joigny



28 03 18 - Bussy en Othe - CDY



29 03 28 - Appoigny - Senan



29 03 18 - Saints - Toucy



29 03 18 - Serein AS - Auxerre Stade



05 04 18 - Appoigny - Cerisiers



10 04 18 - Serein AS - CDY



12 04 18 - Senan - Sens Eveil



12 04 18 - Toucy - Serein AS



12 04 18 - CDY - Mt St Sulpice



19 04 18 - Appoigny - Serein AS



19 04 18 - Saints - C DY



19 04 18 :Senan St Julien

PROCES - VERBAUX

PV 265 Sp 38

COMMISSION SPORTIVE CALENDRIERS

Auxerre le 25 avril 2018

Présents: MM Rollin - Barrault - Schminke - Mme Chéry-Floch

Assiste: Mme Lantelme (administrative)

1. Réclamations

Match 50330.2 du 22.04.18 St Georges 2 - Héry 2 D3 gr B

Réserve du club de St Georges sur la qualification des joueurs de l'équipe d'Héry 2 susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure lors de la dernière rencontre.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Georges de la somme de 32 € (droit de réserve),
- en application de l'article 167 des R.G. Qualification dans les équipes 2, 3,...., et Disposition particulière applicable au District règlement championnat seniors district
- attendu que l'équipe d'Héry 1 ne jouait pas le 22 avril 2018,
- après vérification de la feuille de match D2 gr B du 15 avril 2018 Champs Sur Yonne 2 Héry 1,
- attendu qu'aucun joueur d'Héry n'a participé à la rencontre D2 gr B du 15 avril 2018 Champs Sur Yonne 2 Héry 1.
- dit tous les joueurs d'Héry 2 qualifiés pour la rencontre D3 gr B du 22 avril 2018 St Georges 2 Héry 2,
- enregistre le résultat : St Georges 2 = 1 / Héry 2 = 1.

Match 50461.2 du 22.04.18 Villeneuve L'Archevêque - Malay Le Grand 2 D4 gr A

Réserve du club de Villeneuve L'Archevêque sur la qualification des joueurs de l'équipe de Malay Le Grand 2 susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Villeneuve L'Archevêque de la somme de 32 € (droit de réserve).
- en application de l'article 167 des R.G. Qualification dans les équipes 2, 3,, et Disposition particulière applicable au District règlement championnat seniors district
- attendu que l'équipe de Malay Le Grand 1 ne jouait pas le 22 avril 2018,
- après vérification de la feuille de match D2 gr A du 15 avril 2018 Paron FC 2 Malay Le Grand 1,
- attendu qu'aucun joueur de Malay Le Grand n'a participé à la rencontre D2 gr A du 15 avril 2018 Paron FC 2 Malay Le Grand 1,
- dit tous les joueurs de Malay Le Grand 2 qualifiés pour la rencontre D4 gr A du 22 avril 2018 Villeneuve L'Archevêque Malay Le Grand 2,
- enregistre le résultat : Villeneuve L'Archêque = 0 / Malay Le Grand 2 = 2.

Match 51945.1 du 22.04.18 Charmoy Loisirs 2 - Malay Le Grand CY féminine à 8

Réserve du club de Malay Le Grand sur la participation des joueuses de l'équipe de Charmoy Loisirs 2 susceptible d'avoir joué en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve pour la dire
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Malay Le Grand de la somme de 32 € (droit de réserve),
- en application de l'article 167 des R.G. Qualification dans les équipes 2, 3,, et Disposition particulière applicable au District règlement championnat seniors district
- demande au club de Charmoy Loisirs de transmettre la feuille de match pour lundi 30 avril 2018, date impérative.

Match 51946.1 du 22.04.18 Appoigny/Auxerre Stade - Asquins CY féminine à 8

Réserve du club d'Asquins sur la participation des joueuses de l'équipe d'Appoigny/Auxerre Stade susceptible d'avoir joué en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve pour la dire
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Asquins de la somme de 32 € (droit de réserve),
- en application de l'article 167 des R.G. Qualification dans les équipes 2, 3,, et Disposition particulière applicable au District règlement championnat seniors district
- attendu que l'équipe d'Auxerre Stade 1 n'a pas joué pas les 15 et 22 avril 2018 en championnat R3 F,
- après vérification de la feuille de match R3 F du 08.04.18 Auxerre Stade Bourdon Lancy,
- attendu qu'aucune joueuse n'a participé à la rencontre R3 F du 08.04.18 Auxerre Stade Bourdon Lancy,
- dit toutes les joueuses qualifiées pour la rencontre de CY féminine à 8 du 22.04.18 Appoigny/Auxerre Stade –
 Asquins,
- enregistre le score : Appoigny/Auxerre Stade = 5 / Asquins = 0
- dit l'équipe d'Appoigny/Auxerre Stade qualifiée pour le prochain tour de CY féminine à 8.

Match 52644.1 du 21.04.18 Joigny - Auxerre Stade CY U18

Réserve d'après-match du club de Joigny sur l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Auxerre Stade susceptible d'avoir joué en équipe supérieure (U16 R) la semaine dernière.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. évocation,
- transmet la réserve d'après match au club d'Auxerre Stade,
- demande au club d'Auxerre Stade de formuler ses observations par écrit et ce pour le lundi 30 avril 2018, date impérative.

2. Forfaits

Match 50128.2 du 22.04.18 Malay Le Grand - Migennes 2 D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Migennes en date du 20 avril 2018,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Migennes 2,
- score: Malay Le Grand = 3 buts, 3 pts / Migennes 2 = 0 but, 1 pt,
- amende 45 € au club de Migennes (forfait déclaré).

Match 50771.2 du 22.04.18 Chassignelles/Lézinnes - Champs Sur Yonne 2 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport de l'arbitre, Mr Bennour,

- demande au club de Chassignelles. Lézinnes de transmettre la feuille de match, et ce pour lundi 30 avril 2018, date impérative,
- demande à l'arbitre, Mr Bennour, un rapport sur l'établissement de la FMI, et ce pour lundi 30 avril 2018, date impérative.

Match 50526.2 du 22.04.18 Vergigny 2 - Villeneuve Sur Yonne D4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Villeneuve Sur Yonne en date du 19 avril 2018,

- dit l'équipe de Villeneuve Sur Yonne en forfait général,
- annule tous les matchs restants à jouer pour l'équipe de Villeneuve Sur Yonne en D4 gr B,
- amende 280 € au club de Villeneuve Sur Yonne (forfait général).

Match 50591.2 du 22.04.18 Lindry 2 - Bléneau D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Bléneau en date du 22.04.18,

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Bléneau,
- score : Lindry 2 = 3 buts, 3 pts / Bléneau = 0 but, 1 pt,
- amende 90 € au club de Bléneau (forfait déclaré).

Match 52246.1 du 15.04.18 Villeneuve Sur Yonne - Cheny féminine loisirs

Match 52200.1 du 22.04.18 Villeneuve Sur Yonne - Mt St Sulpice féminine loisirs

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Villeneuve Sur Yonne en date du 19 avril 2018,

- dit l'équipe de Villeneuve Sur Yonne en forfait général,
- annule tous les matchs restants à jouer pour l'équipe de Villeneuve Sur Yonne en féminine loisirs.

Match 52084.1 du 21.04.18 St Georges - Vergigny U15 D2

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI concernant le non déroulement de la rencontre,

- attendu que l'équipe de Vergigny était absente au coup d'envoi,
- donne match perdu par non déclaré à l'équipe de Vergigny,
- score : St Georges = 3 buts, 3 pts / Vergigny = 0 but, 1 pt,
- donne match retour à jouer le 26 mai 2018 à St Georges,
- amende 40 € au club de Vergigny (forfait non déclaré),
- en application de l'article 19.3 forfait, demande au secrétariat de débiter le compte du club de Vergigny de la somme de 16 € pour en créditer le compte de l'arbitre Mr Vincent Valentin (frais de déplacement).

Mr Rollin n'a pas participé à la délibération.

Match 52117.1 du 21.04.18 Charny/Champignelles - Gurgy/Charmoy 15 D3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Gurgy en date du 19.04.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Gurgy/Charmoy,
- score : Charny/Champignelles = 3 buts, 3 pts Gurgy/Charmoy = 0 but, 1 pt,
- donne match retour à jouer le 2 juin 2018 à Charny
- amende 20 € au club de Gurgy (forfait déclaré).

3. Match non joué

Match 52025.1 du 21.04.18 Magny - Courson/Vermenton U18 D3 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 mai 2018.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 50135.2 du 06.05.18 Sens Jeunesse - Malay Le Grand D2 gr A

Demande d'avancement de match du club de Malay Le Grand en date du 19.04.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 5 mai 2018 à 17 h 00.

Match 50288.1 du 10.05.18 FC Gatinais 2 - St Valérien EESV D3 gr A

Demande de changement de terrain du club de FC Gatinais en date du 13.04.18.

La commission donne ce match à jouer le 10 mai 2018 à 13 h 00 sur le terrain de Montacher.

Match 50311.2 du 29.04.18 Charmoy 2 - Fleury La Vallée D3 gr B

Demande de changement de terrain du club de Charmoy en date du 25.04.18.

La commission donne ce match à jouer le 29 avril 2018 à 13 h 00 sur le terrain du stade L. Leplat à Charmoy.

Match 50507.2 du 29.04.18 Fleury La Vallée 2 - Charmoy 3 D4 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 20 mai 2018, date impérative.

Match 51982.2 du 28.04.18 St Julien - Cerisiers/Malay Le Grand U18 D2

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 avril 2018 à 15 h 00.

Match 52011.2 du 28.04.18 St Clément Onze 2 - Gron/St Clément Onze 3 U18 D3 gr A

Courriel du club de St Clément Onze en date du 19.04.18.

La commission, vu l'occupation du stade de St Clément pour la journée du 28 avril 2018 (3 matchs de foot à 11),

• donne ce match à jouer le 28 avril 2018 à 18 h 00.

Match 52043.2 du 28.04.18 Diges.Pourrain/Toucy - Gron/Paron FC 2 U15 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 avril 2018 à 15 h 00.

Match 52044.1 du 01.05.18 Chevannes - Tonnerre/Varennes U15 D1

Courriel du club de Tonnerre en date du 22.04.18 : demande d'avancement de match.

La commission, sans l'accord écrit du club de Chevannes, maintient ce match à la date du 1^{er} mai 2018.

Match 52073.1 du 01.05.18 Vinneuf - Appoigny/Charbuy U15 D2

Courriel du club d'Appoigny en date du 16.04.18 : demande de report de match.

La commission, vu le refus du club de Vinneuf pour jouer le 8 mai 2018,

• maintient ce match le 1^{er} mai 2018.

Rappel: les tournois ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

Match 52531.2 du 28.04.18 Auxerre AJ 2 - Champs/Coul. Vineuse 2 U15 D3 gr A

La commission, vu l'occupation des terrains du stade Abbé Deschamps pour la journée du 28 avril 2018, donne ce match à jouer le 28 avril 2018 à 16 h 00.

Match 52098.2 du 28.04.18 Gurgy/Charmoy - Sens Franco Portugais U15 D3 gr B

Demande de changement d'horaire du club de Gurgy en date du 24.04.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 avril 2018 à 15 h 00.

5. Feuilles de match informatisées

Match 50055.2 du 22.04.18 Chevannes - Charmoy D1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Chevannes = 2 / Charmoy = 0.

Match 50326.2 du 22.04.18 Mt St Sulpice 2 - Lindry D3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI

- prend note de la réception de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- prend note du courrier de l'arbitre de la rencontre, Mr Garot,
- attendu que la FMI n'a pas été clôturée,
- attendu que la feuille de match papier n'a pas été réalisée,
- demande au club du Mt St Sulpice :
 - o de réaliser une feuille de match officielle papier et de la transmettre par retour, au club de Lindry,
- demande au club de Lindry de la transmettre dûment rempli au District, et ce pour lundi 30 avril 2018, date impérative.

6. Tirages coupes Yonne féminine, U18 et U15

La commission procède aux tirages des coupes de l'Yonne féminines, U18 et U15

COUPE DE L'YONNE FEMININE A 8

½ FINALES - matchs à jouer le mardi 8 mai 2018

- Monéteau/Toucy contre vq Charmoy Loisirs Malay Le Grand
- Ravières Appoigny/Auxerre Stade

COUPE DE L'YONNE U18

1/2 de FINALES – matchs à jouer le jeudi 10 mai 2018 (le 1er mai étant pris pour des matchs de championnat)

- St Julien Héry
- Serein AS/Chablis Varennes
- Champs Sur Yonne contre vq Joigny Auxerre Stade
- Sens FC Charbuy

COUPE DE L'YONNE U15

¼ de FINALES - matchs à jouer le jeudi 10 mai 2018 (le 1er mai étant pris pour des matchs de championnat)

- Joigny Sens FC
- Courson Champs Sur Yonne
- Vinneuf Héry
- Avallon CO St Clément Onze

7. Questions diverses

Match 50323.2 du 15.04.18 Lindry - Fleury La Vallée D3 gr B

Courriel du club de Fleury La Vallée en date du 16.04.18.

La commission précise au club de Fleury La Vallée que Mr Boursier Damien a une licence dirigeant au club de Lindry et pouvait officier en tant qu'arbitre.

Match 50658.2 du 22.04.18 Ravières - Etivey D4 gr D

Courriel du club de Ravières signalant la blessure non inscrite sur la feuille de match du joueur Delaporte Johnny du club de Ravières.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 51949.1 du 22.04.18 Ravières - St Denis Les Sens CY féminine à 8

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 22.04.18

La commission prend note de ce courrier et le transmet à la CDA et la section féminine de la commission technique.

Match 52069.1 du 14.04.18 Vergigny - Vinneuf U15 D2

Courriel du club de Vinneuf en date des 20 et 21 avril 2018 : demande de remboursement des frais de déplacement de l'équipe de Vinneuf.

La commission, vu les pièces au dossier,

- suite au forfait de l'équipe de Vergigny pour ce match (PV com sportive du 18.04.18),
- en application de l'article ARTICLE 19 FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : «Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée. »
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Vergigny de la somme de 288 € (72 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club du Vinneuf.

Mr Rollin n'a pas participé à la délibération.

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 29 avril 2018

- D1 50059.2 Neuvy Sautour Appoigny : Mr Thomas Bernard
- D3 gr C 50374.2 Auxerre Sp Citoyens Avallon Vauban FC 2 : Mme Chéry-Floch
- D4 gr A 50436.2 Villeneuve L'Archevêque Sergines : Mr Rollin Pascal

Journée du 1er mai 2018

- CP 52687.1 St Bris Monéteau : Mr Barrault
- CP 52688.1 Champigny Joigny 2 : Mme Chéry-Floch
- CP 52690.1 St Florentin Portugais Migennes 2 : Mr Rollin
- D2 gr B 50723.2 Chablis 2 Champs sur Yonne 2 : Mr Favereaux Guy-Emmanuel

9. Tournois

La commission prend note de l'annulation des tournois :

• Gron: tournois U18 et séniors les 23 et 24 juin 2018

10. Prochaines réunions

Mercredi 2 mai 2018

MM Trinquesse - Batreau - Rollin - Schminke - Mme Chéry-Floch

Mercredi 9 mai 2018

MM Trinquesse – Barrault – Batréau - Guyot

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Séance Pascal Rollin Le Secrétaire de séance Didier Schminke